

Mémorandum d'accord entre l'OFEN, le NNBS, la SIA, Minergie, l'Etat de Vaud et la ville de Lausanne

Relations entre la recommandation SIA 112/1 et trois instruments suisses pour la construction durable

Le mémorandum s'adresse aux acteurs des domaines de la construction et de l'immobilier.

Le mémorandum se concentre uniquement sur des instruments suisses qui traitent du bâtiment et prennent appui sur les trois dimensions du développement durable. Voilà pourquoi il ne tient pas compte des instruments qui ont pour objet exclusivement les questions énergétiques ou les sites (par ex.: sites 2000 watts).

Le mémorandum comporte les points suivants :

1. brèves descriptions de la SIA 112/1, du SNBS, de SméO et de Minergie-Eco ;
2. commentaires sur les relations et les différences entre ces instruments.

La construction durable prend de plus en plus d'importance en Suisse. En ce moment, plusieurs initiatives et projets ont investi ce domaine. Mais comment tous ces instruments sont-ils compatibles les uns avec les autres pour la construction durable ? En bref : chaque instrument propose une approche différente pour la construction durable. Mais tous se fondent sur la recommandation SIA 112/1.

Ouvrage de référence : la future norme de compréhension SIA 112/1

La future recommandation SIA 112/1 "Construction durable - bâtiment" actuellement en révision constitue un texte de référence visant à favoriser la compréhension entre le maître de l'ouvrage et ses mandataires, lors de la commande et de l'exécution de prestations spécifiques pour une construction durable. Ainsi elle constitue la base sur laquelle vont s'appuyer les autres instruments. Elle traite de tous les types d'affectations possibles. Lors des négociations, elle permet de déterminer les critères les plus importants des trois dimensions de la durabilité et de convenir de la mise en œuvre de ceux-ci. Les maîtres de l'ouvrage et leurs mandataires fixent les critères applicables au projet dans des conventions d'objectifs. Ensuite, ils formulent des prestations spécifiques à l'objet aux cours des phases de construction prévus par la norme SIA 112, "Modèle de planification des constructions".

Brèves descriptions des trois instruments suisses sélectionnés

Les instruments sélectionnés traitent de chacune des trois dimensions de la durabilité. Ils s'inspirent des conditions-cadres et des exigences de la branche suisse de la construction. Ils sont accessibles sur chacun des sites internet respectifs, au minimum en deux langues. Par ailleurs, ils sont directement applicables.

Le **SNBS** Standard de construction durable suisse, définit ce qui est considéré en Suisse comme constructions durables et institue une compréhension commune en la matière. Il importe qu'en Suisse, nous comprenions la même chose lorsque nous parlons de constructions durables. Le Standard intègre pour la première fois d'une façon complète les trois dimensions de la construction durable.

Le SNBS permet à ceux qui l'appliquent, d'évaluer la qualité de la construction d'un bâtiment et la contribution de celui-ci au développement durable de notre société. Par ailleurs, il permet de déceler le potentiel d'amélioration inhérent à ce bâtiment. Il s'applique aux maisons locatives comme aux bâtiments administratifs. Le SNBS se subdivise en critères, lesquels comportent à leur tour des indicateurs. Ces indicateurs permettent d'évaluer concrètement un bâtiment.

La contribution fournie par un bâtiment au développement durable est évaluée sur une échelle de 1 à 6. L'évaluation peut intervenir globalement pour les bâtiments ou uniquement en fonction de chacun des indicateurs examinés. Grâce au SNBS, le maître de l'ouvrage peut examiner également les résultats fixés dans la recommandation SIA 112/1.

SméO est un logiciel d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation de projets de construction et d'urbanisme, selon les principes du développement durable. Il propose une intégration transversale de la durabilité des projets en effectuant une analyse du cycle de vie des opérations.

Le programme est structuré selon les différentes phases de développement des projets. Il permet de se poser les bonnes questions, au bon moment et de comparer diverses variantes. Se référant à la recommandation SIA 112/1, ce logiciel permet de traiter la durabilité dans le domaine du bâtiment avec exhaustivité. Il permet notamment de confronter les performances du projet à la Société 2'000 watts, d'anticiper les charges énergétiques d'exploitation des immeubles ou de quartiers entiers sur leur cycle de vie, de tester la viabilité économique des projets de construction ou de rénovation de bâtiments. L'instrument propose des résultats quantitatifs, qualitatifs et agrégés selon le degré de détail souhaité. SméO est un outil gratuit et libre d'accès.

Minergie-Eco est un Standard simple d'évaluation de la durabilité. Il place ses priorités dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables l'écologie et la construction saine. Il permet au maître d'ouvrage et à ses mandataires de trouver un accès simple à la construction durable et de quantifier les aspects mis en évidence précédemment.

Une exigence centrale de Minergie-Eco est la durabilité du concept du bâtiment. Fondé sur des critères concernant la séparation des systèmes, la flexibilité ou encore la longévité des façades, ce standard contribue à la durabilité sur le plan économique. Grâce aux critères liés à la santé des habitants Minergie-Eco contribue à la durabilité sur le plan social. Par ailleurs, il apporte une contribution importante à l'assurance qualité d'une construction avec par exemple une obligation d'établir une documentation pour des matériaux utilisés, ou des mesures de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux. Le besoin énergétique moindre et la part élevée d'énergies renouvelables contribue de manière significative à la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique et climatique.

Pour mettre en œuvre ce standard, l'association Eco-bau met à disposition divers instruments, parmi lesquels les fiches Eco-CFC, l'éco-devis et les Eco-produits et la procédure de justification Minergie.

Mais pourquoi développe-t-on des instruments pour la construction durable qui soient plus précisément destinés à la Suisse, alors qu'il existe déjà des outils éprouvés à l'étranger ? Il y a deux bonnes raisons : d'une part la construction revêt un caractère culturel et d'autre part, les instruments sont d'autant mieux utilisés qu'ils s'adaptent à l'art de bâtir tout au long des différentes phases de construction.

Les valeurs culturelles se distinguent par le fait qu'elles sont fortement marquées par une empreinte régionale, même si le contexte international présente des valeurs fondamentales en tout point communes. Dans le cas présent, ces valeurs représentent le consensus pour que la construction et l'utilisation des bâtiments contribue au développement durable de notre société.

L'empreinte régionale et les savoir-faire en matière de construction se reflètent, entre autres, par la variété des prescriptions locales. Comme la durabilité ne constitue ni un produit ni un état, mais la quête de solutions optimales dans un processus, il faut que les conditions locales soient utilisées aussi habilement que possible. Les possibilités de standardiser ce processus restent limitées. Voilà pourquoi il est naturel que la Suisse dispose d'instruments propres, qui se réfèrent certes à une conception internationale de la durabilité, mais qui se sont adaptées aux traditions et aux phases de planifications du pays.

Daniel Büchel

Vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie
Chef de Programme SuisseEnergie

Martin Hitz

Président du Réseau de construction durable suisse NNBS

Peter Jakob

Président de la Commission SIA 112/1

Friederike Pfromm

Présidente de l'Association eco-bau

Heinz Tännler

Président de l'Association MINERGIE

Yves Golay

Chef de la Division Architecture et Ingénierie
Etat de Vaud, Département des finances et
des relations extérieures (DFIRE)
Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)

Ulrick Liman

Responsable Bureau de développement immobilier
Service du logement et des gérances
Ville de Lausanne

Le 15.1.2016.